

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

**Délibération**  
n° 2010.07. 85.B

**Transports Urbains -  
Acquisition  
d'automates de  
distribution de  
tickets, de  
distribution de  
monnaie et de dépôt  
de recettes pour le  
réseau de transport  
du GrandAngoulême :  
appel d'offres ouvert**

**LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 juin 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**TRANSPORTS URBAINS - ACQUISITION D'AUTOMATES DE DISTRIBUTION DE TICKETS, DE DISTRIBUTION DE MONNAIE ET DE DEPOT DE RECETTES POUR LE RESEAU DE TRANSPORT DU GRANDANGOULEME : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Conformément à l'article 15.1 du contrat de délégation de service public des transports urbains, le GrandAngoulême met à disposition du délégataire les gros équipements, en particulier nécessaires à l'exploitation du service.

Dans ce cadre, le GrandAngoulême a validé dans le plan d'investissement 2010 le renouvellement des automates de distribution de tickets, de distribution de monnaie et de dépôt de recettes de la STGA. Le montant estimé pour cet investissement s'élève à 120 000 € HT.

La satisfaction de ce besoin nécessite de passer un marché selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 56 à 59 du code des marchés publics.

Le marché portera sur :

- L'automate individuel de dépôt : Celui-ci doit permettre aux conducteurs, après identification, de déposer, à tout moment de la journée et tous les jours de la semaine, simultanément des pièces en vrac et des billets et de créditer son compte.
- L'automate individuel de distribution : Celui-ci doit permettre aux conducteurs, après identification, de retirer, à tout moment de la journée et tous les jours de la semaine, des carnets de titres de transport et éventuellement des rouleaux de pièces ou des pièces en vrac.
- Les logiciels pour l'administration, la gestion et la liaison en temps réel des automates. Une variante pourra être proposée pour le remplacement de l'automate individuel de dépôt et l'automate individuel de distribution par un seul automate de dépôt de recettes et de distribution de carnets de tickets avec liaison aux logiciels de gestion.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 16 juin 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe transport en commun - article 2188.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**06 juillet 2010**

**Affiché le :**

**06 juillet 2010**